

## Risques et moyens de prévention

<p><b>Risques inhérents aux ambiances et contraintes physiques :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier les moyens mécaniques de port des charges</li> <li>- Présence de rampes d'accès sur les remorques</li> <li>- Sensibilisation des intervenants aux gestes et postures et au port de charges, au port d'EPI, aux procédures de travail</li> <li>- Utilisation de scies à chaînes adaptées à la nature du bois et au diamètre des branches à couper ; veiller à leur entretien et à leur affûtage, vérifier l'état des silent-blocs, les utiliser à 2 mains</li> <li>- Utiliser des outils de coupe légers, des croissants et sécateurs bien affûtés, des manches flexibles bon absorbeurs d'énergie</li> <li>- Vérification de l'aptitude médicale par le médecin du travail</li> <li>- Nécessité d'avoir une bonne hygiène de vie et de s'alimenter correctement</li> <li>- Port des protections individuelles adaptées à la tâche réalisée : par exemple pour le bruit,</li> <li>- Choix de matériels moins bruyants,</li> <li>- Chaleur / intempéries : se vêtir en fonction de la météo, porter les équipements de protection individuelle fournis par l'employeur (vestes de pluies, blousons...), s'hydrater correctement</li> <li>- Sièges des engins en bon état</li> </ul>
<p><b>Exposition à des agents biologiques :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tétanos : suivi des vaccinations par le médecin du travail lors des visites médicales annuelles</li> <li>- Leptospirose : port de gants de protection et de bottes dans les zones à risques</li> <li>- Rage : ne pas toucher les cadavres d'animaux, consulter un médecin en cas de morsure</li> <li>- Tiques : signaler toute piqûre constatée, consulter un médecin en présence d'une rougeur</li> <li>- Allergies au pollen : consulter un médecin en cas de persistance des symptômes (éternuements, irritations, démangeaisons...)</li> <li>- Dans tous les cas : hygiène cutanée &amp; désinfection des plaies</li> <li>- Présence d'une trousse de secours et de personnel formé aux gestes de secours</li> </ul>
<p><b>Exposition aux insectes :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une attention particulière aux nids d'insectes rencontrés sur les chantiers :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une procédure contraignante s'impose notamment pour intervenir sur un arbre comprenant un nid de</li> </ul> </li> </ul>

	<p>chenilles urticantes, en raison du fort pouvoir allergène des poils ; sans formation ni équipement de protection spécifique, aucune action n'est envisageable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reporter les travaux en période favorable (migration des chenilles)</li> <li>- Prévoir une trousse de premiers secours dans les véhicules</li> <li>- Formation d'intervenants aux gestes de secours</li> <li>- Consultation d'un médecin en cas d'indisposition</li> </ul>
<p><b>Exposition à des agents chimiques :</b></p>	<p><u>Produits phytosanitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne traiter que si aucune solution alternative n'est possible (exemple desherbage thermique...)</li> <li>- Substituer les produits dangereux par des produits moins dangereux pour la santé humaine</li> <li>- Respect des règles de stockage, de transport et d'utilisation des produits phytosanitaires</li> <li>- Détention d'un agrément obligatoire pour toute prestation de service en la matière</li> <li>- Formation des intervenants annuelle obligatoire</li> <li>- Entretien du matériel de pulvérisation</li> <li>- Port et entretien des équipements de protection individuelle : bottes, gants, combinaisons, masques de protection respiratoire, en fonction des préconisations des Fiches de Données de Sécurité</li> <li>- Surveillance médicale des intervenants et fiche d'exposition professionnelle à renseigner</li> <li>- Respect des délais de rentrée dans les cultures traitées (6 – 24 ou 48 heures après le traitement)</li> <li>- Lavage des mains et prise de douche en fin de traitement</li> </ul> <p><u>Huiles, carburants, gaz d'échappements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les règles de stockage et de transport du carburant pour éviter les renversements</li> <li>- Bidons avec bec verseurs ou entonnoirs</li> <li>- Port de gants de protection</li> <li>- Bon réglage des tronçonneuses</li> <li>- Choix de l'huile moteur</li> <li>- Filtre à air entretenu sur les engins, pot d'échappement en bon état, sortie des gaz non dirigée vers l'opérateur</li> </ul>

<b>Risques routiers :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon entretien des véhicules et des engins</li> <li>- Respect de règles du code de la route, des gabarits, des PTAC</li> <li>- Séparation des hommes et du matériel transporté, arrimage du matériel dans les véhicules</li> <li>- Signalisation des chantiers</li> <li>- Gilets fluorescents et triangle de pré-signalisation obligatoires</li> </ul>
<b>Risques de chutes :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ne pas courir sur les chantiers</li> <li>- Porter des chaussures de sécurité ou des bottes antidérapantes</li> <li>- Port du casque de sécurité bûcheron pour les opérations d'élagage d'arbres</li> <li>- Ranger le matériel sur le chantier, dans le véhicule et au dépôt</li> <li>- Arrimer le matériel correctement dans les véhicules</li> <li>- Utiliser des rampes de déchargements des engins</li> <li>- Dégager et entretenir les marchepieds d'accès aux véhicules et aux engins utilisés (marchepieds larges, profonds, avec arrêts latéraux et butée arrière, antidérapants)</li> <li>- Balisage des trous ouverts de jour comme de nuit</li> <li>- Utilisation de moyens adaptés d'accès en hauteur : échafaudages munis de stabilisateurs, nacelles...</li> <li>- Travaux d'élagage : port et entretien du harnais de sécurité et de ses accessoires ; formation adéquate aux techniques de grimper, au travail dans l'arbre à l'aide de cordes, aux techniques de secours dans les arbres</li> </ul>
<b>Risques liés aux contraintes environnementales :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen préalable des chantiers, consultation des plans (exemple : implantation des lignes électriques enterrées...)</li> <li>- Respect des règles spécifiques applicables</li> <li>- Formation des intervenants</li> </ul>
<b>Risques liés à l'utilisation d'équipements de travail :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix et achat de matériels conformes aux règles du Code du Travail</li> <li>- Maintien des dispositifs de protection des machines en bon état</li> <li>- Respect des règles de réglage, d'utilisation, d'entretien, de débouillage et de maintenance de chaque catégorie de matériels : <u>exemple</u> du débouillage de la tondeuse, intervenir sur le matériel arrêté &amp; débrancher le différentiel pour éviter un redémarrage intempestif</li> <li>- Port des équipements de protection</li> </ul>

	<p>individuelle pour l'utilisation d'une scie à chaîne : pantalon anti-coupures et veste de sécurité, chaussures renforcées pour les travaux forestiers, casque de sécurité bûcheron, gants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présence de structures contre la chute d'objets et contre le renversement sur les engins (tracteurs, engins de terrassement et de levage)</li><li>- Respect des consignes d'utilisation des engins (pente maximale)</li><li>- Présence d'une ceinture de sécurité sur les engins de levage</li><li>- Formations à la conduite et autorisations de conduite des engins</li><li>- Balisage du chantier</li><li>- Signal sonore de recul sur engins</li><li>- Protéger la cabine du tracteur des projections (épareuses)</li><li>- Porter les équipements de protection individuelle requis pour le débroussaillage manuel (casque, visière, gants...)</li></ul>
--	---